



Comptes consolidés 2007

➤ Sommaire

- 02** Repères
- 04** Bilan consolidé IFRS
- 06** Compte de résultat consolidé IFRS
- 07** Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 08** Variation des capitaux propres
- 09** Annexe des comptes consolidés IFRS
- 32** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Repères

2007

Nombre de chantiers

65

Répartis dans

32 pays

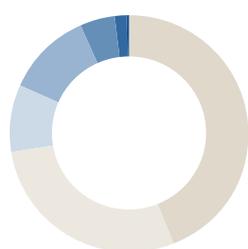
Effectif
(salariés dans le monde)

3 841

> Chiffre d'affaires⁽¹⁾ : 860,5 M€

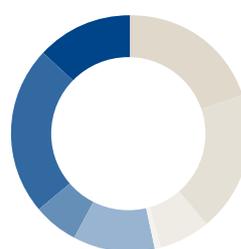
en millions d'euros

Par zone géographique



France	379,0
Europe	246,7
Afrique	78,1
Moyen-Orient	99,5
Asie	41,2
Amériques	14,8
Australie	1,2

Par métier

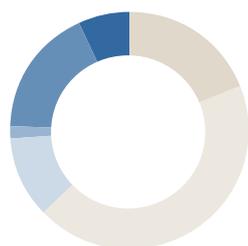


Tunnels	170,0
Routes	164,4
Ponts	58,4
Autres	9,7
Infrastructures de transport	402,5
Hydraulique	96,2
Énergie	53,0
Bâtiment	197,7
Grands équipements	111,1

> Carnet de commandes : 1 432,2 M€

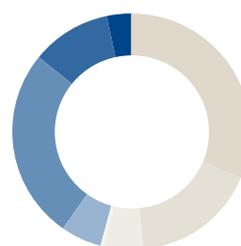
en millions d'euros

Par zone géographique



France	321,9
Europe	747,9
Afrique	190,1
Moyen-Orient	28,3
Asie	30,1
Amériques	113,9
Australie	0,0

Par métier



Tunnels	452,8
Routes	242,5
Ponts	77,5
Autres	1,7
Infrastructures de transport	774,5
Hydraulique	82,3
Énergie	375,8
Bâtiment	152,3
Grands équipements	47,3

Repères

2007

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

860,5 M€

Résultat opérationnel
sur activité⁽¹⁾

53,9 M€

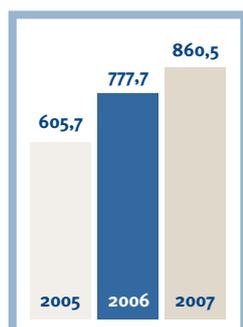
Résultat net
part du Groupe⁽¹⁾

50,4 M€

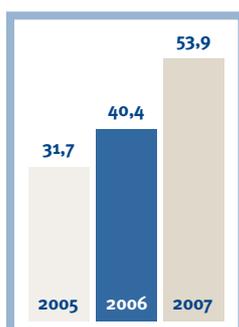
> Chiffres clés

en millions d'euros

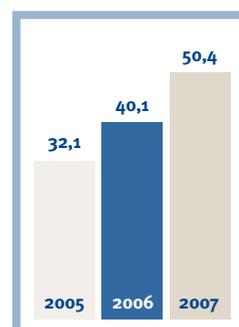
Chiffre d'affaires



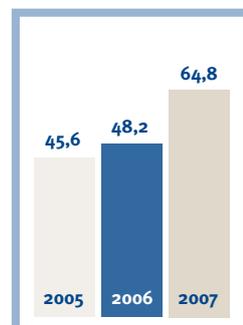
Résultat opérationnel sur activité⁽¹⁾



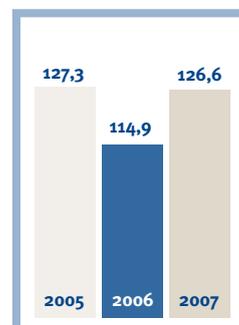
Résultat net part du Groupe⁽¹⁾



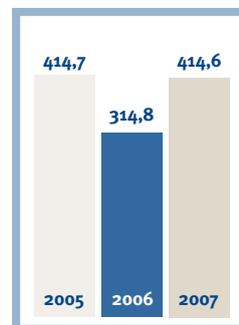
Capacité d'autofinancement⁽¹⁾ avant coût de financement et impôts (cafice)



Capitaux propres et intérêts minoritaires



Trésorerie



(1) Les chiffres clés concernés sont indiqués en contribution au résultat consolidé VINCI.

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2007

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2007		Exercice 2006	
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	8 702	8 120	582	760
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	93 966	55 907	38 059	34 273
Autres actifs financiers non courants	3	11 874	10 012	1 862	2 007
Impôts différés actifs non courants	12	945	-	945	1 332
Total actifs non courants		115 750	74 302	41 448	38 372
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	5	15 586	719	14 867	12 752
Clients et comptes rattachés	5	355 240	31 553	323 687	227 898
Autres créances d'exploitation	5	236 541	6 677	229 864	364 957
Autres actifs courants	5	20 066	2 209	17 857	15 740
Actifs d'impôt exigible	5	202	-	202	174
Impôts différés actifs courants	12	387	-	387	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4-8	280 843	-	280 843	317 823
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4-8	170 140	-	170 140	138 695
Total actifs courants		1 079 005	41 158	1 037 847	1 078 039
TOTAL ACTIF		1 194 755	115 460	1 079 295	1 116 411

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2007

PASSIF

en milliers d'euros

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
Capitaux propres			
Capital social		67 854	67 854
Primes liées au capital		19 252	19 252
Réserves consolidées		7 747	7 337
Résultat net		49 578	40 087
Acompte sur dividendes		(19 678)	(19 904)
Capitaux propres part du Groupe		124 753	114 626
Intérêts minoritaires		1 893	309
Total capitaux propres		126 646	114 935
Passifs non courants			
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	6	10 323	9 725
Provisions pour risques non courantes	7	8 560	7 251
Autres passifs non courants		187	42
Impôts différés passifs non courants	12	945	1 423
Total passifs non courants		20 015	18 441
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	5-7	200 795	171 528
Fournisseurs	5	196 621	184 954
Passifs d'impôt exigible	5	6 060	136
Impôts différés passifs courants	12	387	-
Dettes financières courantes	8	36 391	141 752
Autres passifs courants	5	492 380	484 665
Total passifs courants		932 634	983 035
TOTAL PASSIF		1 079 295	1 116 411

Compte de résultat consolidé IFRS

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
Chiffre d'affaires	9	850 852	777 650
Produits des activités annexes		1 423	2 978
Produits d'exploitation	10	852 275	780 628
Achats consommés		(98 901)	(102 897)
Sous-traitance et autres charges externes		(484 277)	(481 051)
Charges de personnel	16	(157 077)	(139 683)
Impôts et taxes		(9 263)	(8 119)
Autres produits et charges opérationnels		855	323
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(53 100)	(10 116)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	10	50 512	39 085
<i>(en % du CA)</i>		5,94 %	5,03 %
Perte de valeur des <i>goodwill</i>		-	(263)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées		(7)	(7)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		50 505	38 815
<i>(en % du CA)</i>		5,94 %	4,99 %
Coût de l'endettement financier brut		(2 846)	(2 423)
Produits financiers des placements de trésorerie		16 345	13 620
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		13 499	11 197
Autres produits et charges financiers	11	(150)	(3 045)
Charge nette d'impôts	12	(15 198)	(3 733)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		48 656	43 234
Part des minoritaires		(922)	3 147
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		49 578	40 087
<i>(en % du CA)</i>		5,83 %	5,15 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		10,96	8,86

Tableau des flux de trésorerie IFRS

au 31 décembre 2007

en milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	48 656	43 234
Dotations nettes aux amortissements	14 238	16 477
Dotations nettes aux provisions	(47)	(3 465)
Plus-values ou moins-values de cession	(558)	(54)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	-	141
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	2	7
Frais financiers stockés	-	(721)
Coût de l'endettement financier net	(13 499)	(11 197)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	15 198	3 733
Capacité d'auto-financement avant impôts et coût de l'endettement financier	63 990	48 155
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	51 492	(124 280)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	27 029	17 123
Impôts payés	(3 601)	(1 020)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	13 404	11 369
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	152 314	(48 653)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(25 000)	(18 638)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 930	3 899
Acquisition d'immobilisations financières	(359)	(1 158)
Cession d'immobilisations financières	2 360	2 233
Incidence nette des variations de périmètre	-	871
Dividendes reçus des titres non consolidés	5	-
Variation des autres actifs financiers non courants	813	828
Variation des passifs financiers non courants	(8)	(3)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(16 259)	(11 968)
Augmentation de capital des filiales souscrites par des tiers	1 970	-
Dividendes distribués par la société mère	(40 034)	(54 736)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	(111 733)	44 844
Variation des actifs de gestion de trésorerie	36 891	13 628
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(112 906)	3 736
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	23 149	(56 885)
Trésorerie nette à l'ouverture	128 334	186 521
Incidence des variations des cours des devises	(2 311)	(1 302)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	149 172	128 334
Trésorerie nette à la clôture	149 172	128 334
Actifs financiers de gestion de trésorerie	280 843	317 823
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(15 423)	(131 391)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	414 592	314 766

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2007

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Primes et réserves	Différences de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2005	67 854	31 151	(301)	28 419		127 123	137	127 260
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	28 419	-	(28 419)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	-	2 152	-	-	2 152	(869)	1 283
Acompte sur dividendes	-	(19 904)	-	-	-	(19 904)	-	(19 904)
Distributions de dividendes	-	(34 832)	-	-	-	(34 832)	(2 106)	(36 938)
Résultat de l'exercice	-	-	-	40 087	-	40 087	3 147	43 234
Au 31 décembre 2006	67 854	4 834	1 851	40 087	-	114 626	309	114 935
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	40 087	-	(40 087)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	-	583	-	-	583	734	1 317
Acompte sur dividendes	-	(19 678)	-	-	-	(19 678)	-	(19 678)
Distributions de dividendes	-	(20 356)	-	-	-	(20 356)	(198)	(20 554)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	1 970	1 970
Résultat de l'exercice	-	-	-	49 578	-	49 578	(922)	48 656
Au 31 décembre 2007	67 854	4 887	2 434	49 578	-	124 753	1 893	126 646

Au 31 décembre 2007, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

➤ Sommaire

- I Principes comptables et méthodes d'évaluation**
 - 1 ➤ Principes généraux**
 - 2 ➤ Méthodes de consolidation**
 - 3 ➤ Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe**

- II Notes relatives au bilan et au compte de résultat**
 - 1 ➤ Immobilisations incorporelles nettes**
 - 2 ➤ Immobilisations corporelles nettes**
 - 3 ➤ Autres actifs financiers non courants**
 - 4 ➤ Actifs financiers de gestion de trésorerie**
 - 5 ➤ Besoin (excédent) en fonds de roulement**
 - 6 ➤ Provisions pour avantages au personnel**
 - 7 ➤ Provisions pour risques et charges**
 - 8 ➤ Excédent (endettement) financier**
 - 9 ➤ Chiffre d'affaires**
 - 10 ➤ Résultat opérationnel sur activité**
 - 11 ➤ Autres produits et charges financiers**
 - 12 ➤ Charge nette d'impôts**
 - 13 ➤ Transactions avec les parties liées**
 - 14 ➤ Information financière relative aux contrats de construction**
 - 15 ➤ Engagements hors bilan**
 - 16 ➤ Charges de personnel - Effectifs**
 - 17 ➤ Autre information**
 - 18 ➤ Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007**

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

I - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 > Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2007 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2006, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2007 (cf. note 1.1). Ces dernières n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers.

VINCI a accordé à certains dirigeants et/ou salariés de VINCI Construction Grands Projets des *stock options* et actions gratuites portant sur des actions VINCI. Par ailleurs, VINCI permet aux dirigeants et aux salariés de VINCI Construction Grands Projets de souscrire, dans le cadre du plan d'épargne Groupe, à des actions VINCI à un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions de VINCI.

Ces paiements fondés sur des actions (IFRS 2 et IFRIC 11) n'ont pas été comptabilisés dans les comptes consolidés de VINCI Construction Grands Projets au 31 décembre 2007, à l'exception de l'abondement versé et pris en charge par les entités du groupe VINCI Construction Grands Projets. L'impact pour l'exercice 2007 est estimé à 0,6 M€.

1.1 > Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2007

1.1.1 Norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – information à fournir concernant le capital »

Le 18 août 2005, l'IASB a émis la norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – information à fournir concernant le capital ».

L'objectif de la norme IFRS 7 est de revisiter l'information financière requise relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » afin d'améliorer la communication sur l'exposition à la gestion des risques financiers. La norme IFRS 7 requiert notamment de l'information :

- qualitative sur la gestion des risques tels qu'ils sont analysés par la direction du Groupe ;
- quantitative sur la sensibilité du résultat et des capitaux propres aux fluctuations des différents risques de marché (taux, change, actions, matières premières, etc.).

L'amendement à la norme IAS 1 requiert la présentation d'information qualitative et quantitative sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital.

Cette norme et cet amendement, adoptés par l'Union européenne le 11 janvier 2006 et publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 27 janvier 2006, sont d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007.

L'application de cette norme n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

1.1.2 Nouvelles interprétations applicables depuis le 1^{er} janvier 2007

- IFRIC 10 - Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs ;
- IFRIC 9 - Réévaluation des dérivés incorporés ;
- IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2 ;
- IFRIC 7 - Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (Information financière dans les économies hyperinflationnistes).

L'application de ces interprétations n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

1.2 > Changement de présentation

1.2.1 Résultats des entreprises associées

Les normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2007 imposent la présentation du résultat des entreprises associées sur une ligne spécifique du compte de résultat, mais ne précisent pas où cette ligne doit être classée. En outre, elles laissent la possibilité d'insérer des lignes et des sous-totaux complémentaires lorsqu'ils facilitent la compréhension de la performance de l'entreprise.

Afin d'améliorer encore l'information présentée sur son niveau de performance opérationnelle dans les pôles de métiers, VINCI a décidé de présenter désormais les résultats des entreprises associées entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de présentation devrait être appliqué aux données comparatives présentées. Cependant, les entreprises associées dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable étant peu significatives au regard de ses états financiers, ce comparatif n'est donc pas présenté.

2 > Méthodes de consolidation

2.1 > Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à deux millions d'euros, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur, lorsque leur impact est significatif sur les états financiers du Groupe.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un contrôle de

fait sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

2.2 > Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 > Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Périmètre de consolidation	31.12.2007			31.12.2006		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	56	15	41	56	16	40
Intégration proportionnelle	43	15	28	43	14	29
Mise en équivalence	1	-	1	1	-	1
	100	30	70	100	30	70

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période, ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 > Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 > Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables aux dates de prise de contrôle.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5. Ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en *goodwill*.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

3.1 > Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'information disponible lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouveaux renseignements. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Le Groupe comptabilise les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense ». Cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

La détermination des revenus et des résultats à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basés sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2007 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 6 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées. Toutefois, les engagements sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de changements futurs d'hypothèses.

3.1.3 Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison.

3.1.4 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers sont non cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur la valorisation de ces instruments.

3.2 > Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intragroupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 > Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 > Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour VINCI Construction Grands Projets, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan. Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

3.5 > Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés rattachés à la dette, à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus-values et moins-values de cessions, etc.), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

3.6 > Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

3.7 > Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de

législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.8 > Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.9 > Immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.10 > Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société aux dates d'acquisition.

Les *goodwill* relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées sont inclus dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

3.11 > Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	
- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantier et installations techniques	
	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	
	de 3 à 5 ans
Agencements	
	de 8 à 10 ans
Mobilier et matériels de bureau	
	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.12 > Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.13 > Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par

an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.14 > Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

3.15 > Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

> Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

➤ Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, des prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.16 > Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.17 > Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.18 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

3.19 > Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (classification AMF) et des certificats de dépôts à un mois à la date de signature. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

3.20 > Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

➤ Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

Pour les régimes à prestations définies, financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou au changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et

sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

► Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.21 ► Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, ou pour licenciements individuels ou autres risques rattachés à l'exploitation.

3.22 > Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3.23 > Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeur du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de *trading* directement affectés au contrat concerné.

3.24 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un *reporting* mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, à l'activité à laquelle ils se rattachent dans les notes annexes correspondantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

II - Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1 > Immobilisations incorporelles nettes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2007
Valeur brute	8 643	177	118	-	8 702
Amortissements et provisions	(7 883)	(334)	(89)	8	(8 120)
TOTAL VALEUR NETTE	760	(157)	29	8	582

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2007.

2 > Immobilisations corporelles nettes

2.1 > Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2007
Valeur brute	103 739	24 823	31 091	(3 505)	93 966
Amortissements et provisions	(69 466)	(15 154)	(26 098)	2 615	(55 907)
TOTAL VALEUR NETTE	34 273	9 669	4 993	(890)	38 059

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2007.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

2.2 > Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	273	-	273
Constructions	3 511	(2 576)	935
Installations techniques, matériels	68 569	(37 830)	30 739
Matériels de transport	8 637	(5 892)	2 745
Mobiliers de bureau, informatique, agencements	11 681	(9 609)	2 072
Immobilisations en cours	1 295	-	1 295
TOTAL VALEUR NETTE	93 966	(55 907)	38 059

2.3 > Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007
Constructions	287
Installations techniques, matériels	19 800
Matériels de transport	1 977
Mobiliers de bureau, informatique, agencements	1 771
Immobilisations en cours	988
TOTAL INVESTISSEMENTS	24 823

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

3 > Autres actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Titres de participations	6 076	(4 769)	1 307
Autres actifs financiers disponibles à la vente	330	-	330
Autres actifs financiers non courants	5 837	(5 243)	594
Actualisation des actifs financiers non courants	(369)	-	(369)
TOTAL VALEUR NETTE	11 874	(10 012)	1 862

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% Détention	Valeur nette
Dumez-GTM SAS	100,00	500
Sitec	99,68	275
Société centrale de matériel	99,99	152

4 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2007
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	317 823	280 843
OPCVM	89 318	158 993
Trésorerie	49 377	11 147
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	138 695	170 140

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 276 376 milliers d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

5 > Besoin (excédent) en fonds de roulement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2007
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	12 752	14 867
Clients et comptes rattachés	227 898	323 687
Autres créances d'exploitation	364 957	229 864
Autres actifs courants	15 740	17 857
Actifs d'impôt exigible	174	202
Stocks et créances d'exploitation (I)	621 521	586 477
Dettes fournisseurs	184 954	196 621
Autres passifs courants	484 665	492 380
Passifs d'impôt exigible	136	6 060
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	669 755	695 061
EXCÉDENT EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(48 234)	(108 584)
<i>Provisions courantes</i>	171 528	200 795

6 > Provisions pour avantages au personnel

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2006	31.12.2007
Taux d'actualisation	4,75 %	5,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	1,90 %
Taux de revalorisation des salaires	3,00 %	2,90 %
Taux de revalorisation des rentes	2,50 %	2,50 %
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	10 181
--	---------------

Dont part à moins d'un an 532

AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	763
--	------------

Dont part à moins d'un an 89

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

7 > Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Écarts conv. et autres variations	31.12.2007
Garanties données aux clients	50 688	19 188	(6 799)	(3 308)	(197)	59 572
Remise en état des sites	4 984	1 136	(1 528)	(1 623)	(161)	2 808
Pertes à terminaison	42 019	51 135	(23 361)	-	(86)	69 707
Litiges	31 129	4 065	(10 242)	(3 539)	(14)	21 399
Restructuration	5 125	1 421	(1 351)	-	(9)	5 186
Autres risques courants	5 013	2 025	(192)	-	122	6 968
Actualisation des provisions pour risques et charges courantes	(201)	-	-	-	-	(201)
Reclassement part à moins d'un an non courant	32 771	-	-	-	2 585	35 356
Risques courants	171 528	78 970	(43 473)	(8 470)	2 240	200 795
Risques financiers	5 510	250	(1 096)	-	(4)	4 660
Autres risques non courants	35 386	11 814	(2 777)	(3 574)	(719)	40 130
Actualisation des provisions pour risques et charges non courantes	(874)	-	-	-	-	(874)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(32 771)	-	-	-	(2 585)	(35 356)
Risques non courants	7 251	12 064	(3 873)	(3 574)	(3 308)	8 560
TOTAL GÉNÉRAL	178 779	91 034	(47 346)	(12 044)	(1 068)	209 355

Les natures de provisions sont définies dans les notes 3.20 « Provisions non courantes » et 3.21 « Provisions courantes ».

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

8 > Excédent (endettement) financier

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 414 592 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2007
Parts à moins d'un an des dettes financières à long terme	(127 213)	(11 814)
Comptes courants de trésorerie passifs	(945)	(3 609)
Autres dettes financières courantes	(3 233)	-
Découverts	(10 361)	(20 968)
Dettes financières courantes	(141 752)	(36 391)
ENDETTEMENT BRUT	(141 752)	(36 391)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	317 823	280 843
Trésorerie et équivalents de trésorerie	138 695	170 140
EXCÉDENT FINANCIER NET	314 766	414 592

La part à moins d'un an des dettes financières à long terme prend en compte la neutralisation de l'encaissement reçu dans le cadre de la titrisation des créances de l'opération des prisons du Chili pour 83 477 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

9 > Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change.

Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Chiffre d'affaires de l'exercice	850,9	777,7
dont : effets de périmètre	-	-
dont : effets de change	-	(10,6)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE CONSTANT	850,9	767,1

A structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une forte progression de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
France	379,0	369,9
Europe	237,1	194,6
Amériques	78,1	94,6
Afrique	99,5	60,3
Asie	41,2	39,8
Moyen-Orient	14,8	15,7
Autres	1,2	2,8
TOTAL	850,9	777,7

10 > Résultat opérationnel sur activité

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Chiffre d'affaires	850 852	777 650
Produits des activités annexes	1 423	2 978
Produits d'exploitation	852 275	780 628
Achats consommés	(98 901)	(102 897)
Sous-traitance et autres charges externes	(484 277)	(481 051)
Frais de personnel	(157 077)	(139 683)
Impôts et taxes	(9 263)	(8 119)
Autres produits et charges opérationnels	855	323
Dotations aux amortissements	(14 238)	(16 477)
Dotations nettes aux provisions		
- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(336)	3 241
- Dépréciation d'actifs	(11 628)	19 003
- Engagements retraites et autres avantages	59	198
- Risques et charges courants et non courants	(26 957)	(16 081)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	50 512	39 085

Les produits des activités annexes s'élèvent à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2007. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

11 > Autres produits et charges financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Résultat de change	634	(2 899)
Impact d'actualisation	(569)	(627)
Autres produits et charges financiers	(215)	481
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(150)	(3 045)

12 > Charge nette d'impôts

12.1 > Analyse de la charge nette d'impôts

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Impôts courants	(15 198)	(3 733)
Impôts différés	-	-
TOTAL	(15 198)	(3 733)

12.2 > Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	
Résultat imposable	63 861
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(21 987)
Impact différentiel sur résultats des SNC	1 467
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	8 852
Impôts, impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(10 369)
Résultats des établissements étrangers non imposables en France	8 570
Autres (dont retraitements de consolidation hors éliminations des dividendes)	(1 731)
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(15 198)
Taux d'impôt effectif	23,80 %

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

12.3 > Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	Actif	Passif	Net
	1 332	1 332	-

12.4 > Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2007 à 10,9 millions d'euros.

13 > Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché). La société entretient également des relations d'affaire courantes avec d'autres sociétés du groupe VINCI.

13.1 > Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 1,9 million d'euros en 2007.

13.2 > Transactions entre VINCI Construction Grands Projets et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Chiffre d'affaires	710,8	608,6
Achats	(67,8)	(69,5)
Sous-traitance	(581,8)	(416,2)
Créances clients	426,0	448,1
Dettes fournisseurs	220,7	182,2

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

13.3 > Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Actifs courants	319,7	266,4
Actifs non courants	33,1	24,3
Passifs courants	351,5	357,0
Passifs non courants	0,3	-
Produits d'exploitation	500,3	408,3
Charges d'exploitation	(504,4)	(388,5)
Coût de l'endettement financier net	1,8	1,7
Autres produits et charges financiers	(1,8)	(2,1)
Impôts sur les bénéfices	(0,2)	0,2

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

14 > Information financière relative aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Contrats de construction en cours, actifs	50 942	54 418
Contrats de construction en cours, passifs	(100 195)	(84 982)
Contrats de construction en cours	(49 253)	(30 564)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	1 816 648	1 596 146
Moins factures émises	(1 865 901)	(1 626 710)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(49 253)	(30 564)
Avances reçues des clients	(82 698)	(72 639)
Contrats de construction en cours, nets	(131 951)	(103 203)

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

15 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution	306 877	49 819
Retenues de garanties	88 617	15 344
Paievements à terme sous-traitants	39 469	12 244
Garanties de passifs données	3 180	-
Soumissions	6 698	503
Cautions fiscales et douanières	999	-
Contrats de location simple	226	-
Autres engagements	1 322	17 147
TOTAL	447 388	95 057

16 > Charges de personnel – Effectifs

Effectifs	31.12.2007	31.12.2006
Ingénieurs et cadres	911	835
Non cadres	3 258	4 193
TOTAL	4 169	5 028

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 157 077 milliers d'euros.

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 31,7 milliers au 31 décembre 2007.

17 > Autre information

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

18 > Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007

	Pays	% d'intérêts
1/ Société mère		
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Arthur Invest	Rép. tchèque	100
Campenon Saïgon Builders	Vietnam	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Dumez Jaya SDN BHD	Malaisie	100
Félicia Invest	Roumanie	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
S.C Grupo 3	Chili	100
Soconac	Roumanie	100
Victoria Belinvest	Belgique	100
VINCI Construction Technology	France	100
Water Management International	France	100
3/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration proportionnelle		
Socaso	France	67
QDVC	Qatar	49
Socatop	France	42
Socaly	France	24

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2007

4/ Sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers et consolidés par intégration proportionnelle

Immeuble de la BEI	Luxembourg	50
Tunnels de Brightwater	États-Unis	60
Métro de Budapest	Hongrie	35
Métro du Caire, ligne 3	Égypte	29
Port de Goro Nickel	Nouvelle-Calédonie	28
Pont de la Grande Ravine	La Réunion	50
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40
Pont de Kincardine	Écosse	50
Autoroute M1	Angleterre	50
Unité d'entreposage Magenta	France	33
Tunnel de Mitholz	Suisse	25
Barrage de Naga Hammadi	Égypte	33
Port Est	La Réunion	40
Pas de tir et infrastructures au sol de Soyouz	Guyane française	80
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Immeuble de bureaux de VTV	Vietnam	51
Barrage de Wadi Dayqah	Sultanat d'Oman	50

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets – SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 > Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 > Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans le paragraphe 3.4 de l'annexe intitulé « Contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 > Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2008

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

Philippe BOURHIS
Associé

DELOITTE & ASSOCIES

Marc de VILLARTAY
Associé

Dominique JUMAUCOURT
Associé

Conception et réalisation : © TroisCube
Crédit photo : Thierry Duvivier / Trilogi'c
Juin 2008, 1 000 exemplaires.
Imprimé sur un papier 100 % recyclé.



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
tél. : (+33) 1 47 16 47 00 – fax : (+33) 1 47 16 33 60
www.vinci-construction.com/projets